RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 06664
Numéro SIREN : 387 547 425
Nom ou dénomination : A 19 IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2021 sous le numéro de dépôt 31244

A19 IMMOBILIER
Société par actions simplifiée au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 81, avenue Jean Jaurès – 75019 Paris
387 547 425 R.C.S. PARIS

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 18 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
le 18 février,
à 16 heures,

[...]

SIXIEME DECISION
(Constatation de la démission de Monsieur Denis JEAN de son mandat de président de la Société)

L'Associée Unique, connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Denis JEAN, prend acte de la démission de Monsieur Denis JEAN de ses fonctions de Président, avec effet à compter de ce jour, et donne quitus à ce dernier pour l'exercice de ses fonctions.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

SEPTIEME DECISION
(Nomination d'un nouveau Président)

L'Associée Unique, en conséquence de la sixième décision susvisée, décide de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, en remplacement de Monsieur Denis JEAN, démissionnaire, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- la société **A.S.I Holding,** société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 10, rue de la Mare Huguet – 93110 Rosny-sous-Bois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de de Bobigny sous le numéro 892 844 143.

L'Associée Unique prend acte que la société A.S.I Holding, par la voix de son président, Monsieur Ali SEGHAIER, a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait les fonctions de Président de la Société.

Le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers.

A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les statuts de la Société aux associés.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

[...]

NEUVIEME DECISION

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Associée Unique **donne** tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

* * *

Le présent procès-verbal constatant les décisions unanimes des Associés et les décisions de l'Associé Unique sera consigné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société.

Extrait certifié conforme
A.S.I. Holding
Président de la Société
Elle-même représentée par Ali SEGHAIER

